

## ATTESTATION DE VISITE DU SITE

**OBJET :**  
**DSP crèche .....**

Conformément à l'article 3 du Cahier des charges de Consultation, la visite de l'établissement est obligatoire.

Lors de cette visite les candidats doivent faire signer la présente attestation et devront la joindre aux pièces de leur offre lors de son dépôt.

Il est rappelé que l'absence de cette attestation dûment complétée et signée entrainera l'irrégularité de l'offre.

**LIEU DE LA VISITE :**

**DATE DE LA VISITE :**

**VISITE CONDUITE PAR :**  
Signature et cachet

**Représentant de l'entreprise :**

**L'entreprise ..... atteste avoir effectuée la visite du site relatif au marché.**

Signature et cachet de l'entreprise